

*Maisons-Alfort, le 26 février 2018*

## Communiqué de presse

### **Surveillance de la faune sauvage : l'Anses et l'ONCFS consolident leur partenariat**

**Roger Genet et Olivier Thibault, respectivement directeurs généraux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), ont signé le 26 février 2018 la troisième convention cadre de partenariat entre les deux établissements. Le renouvellement de collaboration entre les deux organismes s'inscrit dans la prise en compte croissante de la faune sauvage dans les problématiques de santé animale et de santé publique.**

La consolidation du partenariat entre l'Anses et l'ONCFS traduit la volonté des deux organismes de poursuivre et renforcer leur association sur des sujets de préoccupation communs en termes de santé animale et de santé publique pour traiter des émergences issues de la faune sauvage. Cette collaboration peut être considérée comme une contribution majeure aux politiques publiques dans ces domaines, après de récents épisodes de crise comme celui de l'influenza aviaire ou dans l'hypothèse où la France aurait à gérer des cas de peste porcine africaine par exemple.

Depuis les années 2000, le concept « One Health » développé par l'OMS, la FAO et l'OIE promeut une vision systémique de la santé publique, animale et environnementale. Ainsi, la surveillance et la gestion des pathologies doivent-elles s'intégrer dans la vision globale, qu'il s'agisse de l'Homme, des animaux d'élevage ou de la faune sauvage.

Dans cette perspective, l'Anses a intégré depuis plusieurs années la thématique de la faune sauvage dans ses travaux sur les maladies animales et phénomènes toxiques, et l'ONCFS a de son côté développé et diversifié ses missions de suivi et d'appui à la gestion des problématiques sanitaires de la faune sauvage. La collaboration entre les deux organismes est ancienne, qu'il s'agisse de surveillance, d'expertise ou de recherche en appui au ministère chargé de l'Agriculture. Ainsi, le Laboratoire de la rage et de la faune sauvage de l'Anses travaille-t-il avec le Réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France (SAGIR) - historiquement créé sous l'impulsion de l'ONCFS et de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) - assurant depuis plus de 40 ans la surveillance sanitaire des mammifères et oiseaux sauvages en France.

Par ailleurs, l'ONCFS s'appuie régulièrement sur les compétences de l'Anses pour étudier certains cas de mortalité animale complexes. L'Office s'articule également avec d'autres dispositifs pilotés par l'Anses, notamment le réseau de surveillance des lyssavirus responsables de la rage des chauves-souris, qui apporte une aide organisationnelle importante au réseau de surveillance de la mortalité anormale des chiroptères (SMAC). La collaboration avec le réseau SAGIR permet lui aussi d'alimenter le dispositif de phytopharmacovigilance mis en œuvre par l'Anses par la détection des cas d'intoxication dans la faune sauvage. Ces résultats ont permis d'identifier des effets non intentionnels de produits phytopharmaceutiques sur la faune sauvage.

La collaboration des deux organismes en appui à la gestion du foyer de brucellose des bouquetins du Baryg démontre la complémentarité de leurs approches. Les deux établissements (épidémiologistes, spécialistes du bouquetin, services opérationnels de terrain, laboratoire national de référence, experts en évaluation de risque, modélisateurs informatiques...) ont travaillé ensemble pour proposer des scénarios de gestion adaptés à une réapparition totalement inattendue de la brucellose au sein d'une espèce protégée.

D'autres sujets de préoccupation sont communs à l'Anses et à l'ONCFS : la tuberculose bovine, l'influenza aviaire et les pestes porcines, qui sont des priorités nationales mobilisant particulièrement les deux partenaires. La tuberculose bovine est un bon exemple de maladie donnant lieu à des collaborations sur différents plans :

- surveillance et référence analytique avec le dispositif Sylvatub, déployé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) et dédié à la tuberculose de la faune sauvage,
- l'expertise et l'évaluation de risque,
- la recherche, avec deux projets d'étude portant sur la vaccination orale des blaireaux et une cartographie des interfaces entre faune sauvage et bovins,
- la gestion du risque avec les ministères de tutelle.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est un établissement public de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. Ses missions concernent notamment : la surveillance de la faune sauvage et de ses habitats, l'application de la réglementation relative à la police de l'environnement et de la chasse, la réalisation d'études, de recherches et d'expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et ses habitats, l'appui technique aux pouvoirs publics pour l'évaluation de l'état de la faune sauvage et le suivi de sa gestion.

L'Anses contribue à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation, mais aussi la protection de la santé et du bien-être des animaux et la santé des végétaux. Via notamment son Laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy, elle travaille sur certains pathogènes communs à la faune sauvage et aux animaux domestiques et étudie et évalue le rôle de la faune sauvage dans la circulation d'agents pathogènes, dangers sanitaires pour l'Homme ou les animaux domestiques.

**Contacts presse :**

Anses - Elena Seité - 01 49 77 27 80 - [elena.seite@anses.fr](mailto:elena.seite@anses.fr) - [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

ONCFS - David Gaillardon - 01 44 15 10 44 - [david.gaillardon@oncfs.gouv.fr](mailto:david.gaillardon@oncfs.gouv.fr) - [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)